



Rapport annuel d'activités

Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2026
Pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Adoption : 17 août 2026 (résolution 2026-122)

1. Introduction

La MRC de Deux-Montagnes a signé une entente de partenariat relative au fonds régions et ruralité, pour les années 2025 à 2028, avec le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH). Le Fonds régions et ruralité (FRR) aide à soutenir les MRC dans l'exercice de leurs compétences en matière de développement local et régional.

La MRC de Deux-Montagnes, conformément aux dispositions de l'entente signée avec le MAMH, s'est vu confier la responsabilité d'affecter les montants délégués par le ministre au financement de toute mesure de développement local et régional qui s'inscrit dans les objets suivants :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire ;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre) ;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental ;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement ;
- Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'elle aura défini à cette fin.

La MRC bénéficie d'une enveloppe de 1 089 336 \$ pour l'année 2025.

Toute l'information pertinente concernant le FRR est disponible sur notre site internet au www.mrc2m.qc.ca.

2. Priorités d'intervention

Pour l'année 2025, la MRC de Deux-Montagnes a adopté les priorités d'intervention mentionnées ici-bas. Elles ont été adoptées par le conseil de la MRC de Deux-Montagnes par la résolution 2024-106.

Priorités annuelles d'intervention pour l'utilisation des sommes disponibles dans le Fonds de développement des territoires

1. *L'enrichissement collectif de la communauté du territoire de la MRC par la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise*

- ✓ Accompagner, soutenir et promouvoir l'entrepreneuriat local individuel et collectif et déployer des stratégies partenariales pour l'accueil de nouvelles entreprises.
- ✓ Soutenir le déploiement du plan d'intervention et d'affectation des ressources dans le cadre de la stratégie d'Accès entreprise Québec.
- ✓ Soutenir et promouvoir les activités récréotouristiques et agrotouristiques du territoire de la MRC.
- ✓ Soutenir la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole.
- ✓ Appuyer le dynamisme du milieu des affaires au moyen d'activités d'animation, de mentorat et de réseautage des partenaires.

2. *L'attractivité générale du territoire de la MRC par le soutien de la mobilisation des partenaires en vue de la mise en œuvre de projets structurants pour la communauté*

- ✓ Dans le cadre de la venue du REM, évaluer les occasions de développement commercial de la ville de Deux-Montagnes et de la MRC DE Deux-Montagnes et soutenir le déploiement des plans et des stratégies sous-jacents.
- ✓ Contribuer au rayonnement de la culture et du patrimoine en collaboration avec les partenaires du milieu.
- ✓ Mettre en place des projets associés à la démocratisation de l'accès à l'eau par le biais du fonds Signature Innovation.

3. *Réaliser des mandats en regard de la planification de l'aménagement du territoire*

- ✓ Mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement (SAD) en mettant en place des indicateurs de suivi.
- ✓ Financer des projets s'inscrivant à l'intérieur du SAD.
- ✓ Compléter le Plan régional des milieux humides et hydriques.
- ✓ Débuter les travaux d'un inventaire des biens patrimoniaux.
- ✓ Réaliser le plan de revalorisation des espaces industriels.
- ✓ Contribuer à la mise en œuvre de la Politique nationale d'architecture et de l'aménagement du territoire.

4. *L'amélioration de la mobilité durable des biens et des personnes à l'intérieur du territoire de la MRC et avec les MRC avoisinantes*

- ✓ Participer aux instances métropolitaines (CMM, ARTM, exo).
- ✓ Collaborer avec nos partenaires (MTQ, MRC, TPÉCN).
- ✓ Se donner les outils nécessaires au développement des interconnexions avec les MRC avoisinantes.

- ✓ Réfléchir quant aux formes de rabattement à privilégier en lien avec la venue du REM.

5. *L'attractivité de la région des Laurentides par la participation à des projets rassembleurs et créateurs de richesses*

- ✓ Participer à la mise en œuvre de projets structurants et d'ententes sectorielles pour la région des Laurentides.
- ✓ Collaborer avec nos partenaires (MRC, CPÉRL, TPÉCN, etc.).

				2025-P2		
Numéro du projet	Priorité d'intervention	Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Engagé	Versé	
53782	La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise.	MRC de Deux-Montagnes	Développement économique et accompagnement des entreprises (salaires)	148 227.12 \$	148 227.12 \$	
53786	Le soutien au développement local.	CPERL	CPERL - Contribution annuelle	31 043.00 \$	31 043.00 \$	
54756	La réalisation de mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC	MRC Deux-Montagnes	Contrat de communication - Annie Daoust - 9473-7830	19 566.93 \$	19 566.93 \$	
54757	La réalisation de mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC	La Ferme du Petit Chicot inc.	Subvention aux entreprises	1 000.00 \$	1 000.00 \$	
55405	La réalisation de mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC	MRC de Deux-Montagnes	MRC de Deux-Montagnes contrat de service aménagement règlement - JFLV inc.	944.89 \$	944.89 \$	
55483	L'établissement, le financement et la mise en oeuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères, organismes du gouvernement ou d'autres partenaires.	MRC Deux-Montagnes	Mandat politique RH et structure salariale - UMQ	21 643.33 \$	21 643.33 \$	
55484	La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat et à	CPE de Deux-Montagnes	Ajout de 100 nouvelles places	55 000.00 \$	55 000.00 \$	
55541	La réalisation de mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC	MRC de Deux-Montagnes	Contrat de service plan d'action besoin sociaux RCGT	6 036.78 \$	6 036.78 \$	
55548	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation des projets structurants et locaux.	Municipalité d'Oka	Projet local - Municipalité Oka	113 735.00 \$	113 735.00 \$	
55550	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation des projets structurants et locaux.	Municipalité Saint-Joseph-du-Lac	Projet local - Municipalité Saint-Joseph-du-Lac	215 520.00 \$	215 520.00 \$	
55551	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation des projets structurants et locaux.	Municipalité Pointe-Calumet	Projet local - Municipalité Pointe-Calumet	146 505.56 \$	146 505.56 \$	
55552	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation des projets structurants et locaux.	Municipalité Saint-Placide	Projet local - Municipalité Saint-Placide	72 000.00 \$	72 000.00 \$	
55555	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation des projets structurants et locaux.	Ville de Deux-Montagnes	Projet local - Ville de Deux-Montagnes	235 317.00 \$	235 317.00 \$	
70523	Le soutien aux municipalités locales.	Ville de Saint-Eustache	Projet local	136 995.00 \$	136 995.00 \$	
84755	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation des projets structurants et locaux.	Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Projet local - Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	93 102.00 \$	93 102.00 \$	
84996	La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat et à	MRC de Deux-Montagnes	Communication - Roxane Gariépy	1 000.00 \$	1 000.00 \$	
85655	La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat et à	Le Portage	Cuisine innovante	16 395.56 \$	16 395.56 \$	

			2025-P2		
Numéro de l'entente	Priorité d'intervention	Titre de l'entente	Engagé	Versé	
4581	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation des projets structurants et locaux.	FRR Volet Signature - Projet St-Placide	32 864.00 \$	32 864.00 \$	
3128	L'établissement, le financement et la mise en oeuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères, organismes du gouvernement ou d'autres partenaires.	CPERL - autorisation de signature d'une entente sectorielle en habitation 2024-2027	3 000.00 \$	3 000.00 \$	
3129	L'établissement, le financement et la mise en oeuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères, organismes du gouvernement ou d'autres partenaires.	CPERL - autorisation de signature d'une entente sectorielle de développement en culture 2025-2027	2 500.00 \$	2 500.00 \$	
3130	L'établissement, le financement et la mise en oeuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères, organismes du gouvernement ou d'autres partenaires.	Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région des Laurentides - versement 2025	2 500.00 \$	2 500.00 \$	
3125	L'établissement, le financement et la mise en oeuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères, organismes du gouvernement ou d'autres partenaires.	Réseau des femmes Laurentides	2 500.00 \$	2 500.00 \$	
2732	L'établissement, le financement et la mise en oeuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères, organismes du gouvernement ou d'autres partenaires.	Entente sectorielle de développement Laurentides en emploi et productivité 2023-2026	16 720.00 \$	16 720.00 \$	
2733	L'établissement, le financement et la mise en oeuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères, organismes du gouvernement ou d'autres partenaires.	Soutenir la mise en place d'un système de navettes à propulsion électrique sur la rivière des Mille Îles - Éco-Nature	37 500.00 \$	37 500.00 \$	
3127	L'établissement, le financement et la mise en oeuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères, organismes du gouvernement ou d'autres partenaires.	CALQ	12 950.00 \$	12 950.00 \$	
4579	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation des projets structurants et locaux.	FRR Volet Signature - Projet Oka	7 194.00 \$	7 194.00 \$	
4580	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation des projets structurants et locaux.	FRR Volet Signature - Projet St-Eustache	50 000.00 \$	50 000.00 \$	
4578	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation des projets structurants et locaux.	FRR Volet Signature - général	134 260.00 \$	134 260.00 \$	

5. Conclusion

Le Fonds régions et ruralité est un outil fort pertinent puisqu'il permet de soutenir des projets en lien avec les priorités de développement entérinées par le conseil de la MRC.

Afin de travailler sur différentes facettes du développement local, la MRC a segmenté son enveloppe de FRR en plusieurs volets. Cela a ainsi permis de mettre en œuvre des actions ou des projets dans plusieurs champs d'intervention qui relèvent de sa compétence. Il permet aussi de renforcer ou de consolider les partenariats et les collaborations avec le milieu et d'offrir un coup de pouce additionnel aux entreprises en démarrage.

L'attractivité, la compétitivité et la vitalité du territoire de la MRC sont des ingrédients nécessaires pour positionner l'ensemble du territoire de la MRC au sein de la dynamique métropolitaine.

La MRC et les partenaires du milieu utilisent le FRR comme effet de levier afin de soutenir la mise en place d'aménagement et d'environnements favorables capables de répondre aux besoins et aspirations des citoyens et de l'ensemble de la communauté, en tenant compte des différentes sphères du développement durable.